Réseau de transport d'électricité

Contrôle périodique des performances des installations de production raccordées au réseau public de transport

Point sur l'avancée des travaux

CURTE
Commission Accès au Réseau
27 mars 2013

1 - Contexte et objectifs

Le contexte réglementaire :

- Le décret du 23 avril 2008 modifié fixe le cadre des arrêtés relatifs aux prescriptions techniques de raccordement des installations de production
- L'arrêté du 6 juillet 2010 (entrée en vigueur le 24 juillet 2010) précise les modalités du contrôle des performances des installations de production raccordées aux réseaux publics d'électricité en HTA et HTB
  - ✓ Une définition claire pour les installations dont la PTF a été acceptée après le 24 juillet 2010,
  - ✓ Un renvoi à la DTR pour les installations mises en service avant cette date
- L'arrêté du 23 avril 2008 sert de référence pour le contrôle périodique des installations dont la PTF a été acceptée après le 24 juillet 2010

Constitution d'un groupe de travail chargé de définir :

- Les exigences à retenir (par rapport à l'arrêté du 23 avril 2008),
- Les modes de contrôle à appliquer pour chacune des exigences retenues.

2 - Avancement des travaux au 27 mars 2013

- Analyse des performances attendues des installations et des contrôles associés

- Etat de la concertation sur la DTR :
  - Ajout du thème « contrôle périodique » au chapitre 5 de la DTR
    - Des données déclaratives principalement demandées
    - Des essais demandés pour vérifier le comportement dynamique des installations pour les réglages U/Q et f/P
    - Des essais d'îlotage, de déconnexion/reconnexion demandés pour certaines installations
    - Une modélisation requise pour certaines installations nécessitant une bonne représentation dans les modèles de calcul de RTE
  - Rédaction d'une trame de convention à intégrer au chapitre 8 de la DTR
    - Description des performances et des modes de contrôle suivant l'âge de l'installation (avant 2000 et entre 2000 et 2010)
    - Pour les Producteurs ayant des engagements déjà contractualisés, il est prévu d'intégrer ces engagements dans les futures conventions à mettre en place
    - Prise en compte des SSY (?)

- La consultation formelle est prévue en avril 2013

- Transmission des textes à la CRE et au Ministre en juin 2013

Rte
Réseau de transport d'électricité